



Communiqué de presse

Coronavirus : les services de solidarité maintenus à Saint- Herblain

Vendredi 20 mars 2020

Depuis le 16 mars, la Ville a activé son Plan de continuité des activités (PCA), passé au niveau maximal dès le lendemain des annonces du Président de la République. Seuls les services publics jugés essentiels sont maintenus, dont ceux de la solidarité.

Action sociale

Les accompagnements par les travailleurs sociaux, notamment pour les personnes nécessitant une aide financière d'urgence, la remise du courrier des personnes sans domicile fixe et pour l'évaluation des situations sociales urgentes, sont maintenus.

Des permanences téléphoniques sont assurées par des travailleurs sociaux de la Ville, au **02 28 25 27 95** :

- **le lundi, de 14h à 16h ;**
- **le mercredi, de 14h à 16h.**

En dehors de ces permanences, les usagers sont invités à laisser un message avec leur nom et coordonnées pour être rappelés.

Le service est également joignable à l'adresse mail : action.sociale@saint-herblain.fr.

Une permanence physique est organisée à l'Hôtel de Ville les vendredis de 10h à 12h pour (et seulement pour) :

- **les remises de courrier** des personnes domiciliées au CCAS ;
- **les remises d'aides financières en urgence**, et uniquement celles déjà validées au téléphone lors des permanences par un travailleur social.

Contact presse
Ville de Saint-Herblain
Cabinet du Maire
Tél : 02 28 25 20 37
Jean-Alain.Navarre@saint-herblain.fr



Les maraudes sociales auprès de personnes les plus vulnérables (sans domicile fixe...) continuent de fonctionner.

Personnes âgées

- CLIC : Une permanence téléphonique avec un travailleur social du Centre local d'information et de coordination (CLIC) est assurée tous les matins, de 9h à 12h. Celle-ci est accessible au : 02 28 25 27 86.

En dehors de ces permanences, les usagers sont invités à laisser un message avec leur nom et coordonnées, ainsi que le motif de votre appel.

Le service est également joignable à l'adresse mail : clicseniors@saint-herblain.fr

- Prestations seniors : une permanence téléphonique est assurée pour toute question relative au portage de repas à domicile et la téléassistance, tous les matins, de 9h à 12h. Celle-ci est joignable au : 02 28 25 27 78.

En dehors de ces permanences, les usagers sont invités à laisser un message avec leur nom et coordonnées, ainsi que le motif de votre appel.

Le service est également joignable à l'adresse mail : personnes.agees@saint-herblain.fr

- Service de soins infirmiers à domicile : le service continue à fonctionner. Vous pouvez le contacter au 02 28 25 27 83 et laisser vos noms et coordonnées, ainsi que le motif de votre appel.

Le service est également joignable à l'adresse mail : ssiad@saint-herblain.fr

Enfance et familles

Pour la petite enfance, des permanences téléphoniques sont accessibles chaque jour de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30 **au 02 28 25 27 26**. De même pour le RAM (sauf mardi après-midi), joignable **au 02 28 25 27 91**.

Le service est également joignable par mail :

- service Petite enfance : petite.enfance@saint-herblain.fr
- Relai assistantes maternelles : "ram@saint-herblain.fr"

Informations sur le site de la Ville : www.saint-herblain.fr

Contact presse
Ville de Saint-Herblain
Cabinet du Maire
Tél : 02 28 25 20 37
Jean-Alain.Navarre@saint-herblain.fr

